



CGT Educ'action Versailles
 245 bd Jean Jaurès
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Novembre -
 décembre 2012
 Bimestriel n° 150

Refonder l'école... sans les enseignant-e-s ?!

Après les grandes concertations médiatisées de l'été et de la rentrée, le ministre a entamé les consultations avec les organisations syndicales. C'est un moment important, celui où l'on passe des principes généraux à la mise en place pratique. Les négociations vont être complexes car le gouvernement vient de confirmer son choix politique et économique de poursuivre une politique de rigueur qui pose d'emblée des limites budgétaires à toute réforme.

C'est par la discussion sur les rythmes scolaires qu'ont débuté les négociations. Celles-ci sont emblématiques des difficultés à mener à bien, dans des conditions correctes, une réforme du système éducatif. D'abord parce qu'elle se fait sur la base de la pérennisation des réformes de la droite. Pour le premier degré, cela signifie que l'on perpétue l'usine à gaz de l'aide personnalisée, un dispositif qui ne convient ni aux enseignant-e-s, ni aux parents, ni aux élèves qui en ont besoin, et dont on n'a pas pris le temps de tirer un bilan sérieux. Aucun

moyen ne sera débloqué pour les RASED. Cette réforme fait suite à des années de casse de l'école publique qui ont amenées une montée des effectifs en classe, une baisse quantitative et qualitative de la formation des enseignant-e-s, des changements de programmes imposés sans concertation. Bref, une montée de la pression qui s'exerce sur les enseignant-e-s dont les missions se complexifient alors que les moyens de les mener diminuent !

Dans ce contexte, il n'est pas juste d'opposer les conditions d'apprentissage des élèves aux conditions de travail de leurs enseignant-e-s, les deux sont indissociables. Il n'y a pas une unique réponse évidente à la question complexe des rythmes scolaires qui doit satisfaire les besoins des enfants, l'organisation sociale qui en découle (vacances scolaires, rythme de vie des familles, activités périscolaires, ...) et les conditions de travail des différents salarié-e-s du système ! La seule solution qui s'offre au ministre, s'il veut éviter le blocage de sa réforme, est donc de mener des

négociations, il faut entendre les grandes difficultés des personnels et écouter leurs revendications et leurs propositions. D'autres négociations sont en cours, où l'on va dire aux professeur-e-s des lycées professionnels que la généralisation forcée du bac pro 3 ans est un horizon indépassable ? Aux professeur-e-s des collèges que la mise en place du Livret Personnel de Compétences est une grande réussite ?

La réforme ne se fera pas sans les personnels ; enseignant-e-s, personnels de vie scolaire, agent-e-s, infirmier-e-s assurent au quotidien la vie des écoles, collèges, lycées, ils inventent collectivement en permanence des solutions pour parer aux multiples difficultés rencontrées, ils doivent être largement associés aux réflexions actuelles. Sans eux la réforme sera une coquille vide, un énième texte sans effet pour refonder une école publique qui peine de plus en plus à assurer la promotion sociale et l'égalité des chances.

Marie Buisson,
 co-secrétaire académique

SOMMAIRE

Édito	1
Refonte du budget des établissements/ Rythmes scolaires	2
Femmes, militantes, professeur-e-s...	3
Congrès extraordinaire/ RESF	4
Dossier syndical Promotion d'échelons.	5-6
Les sales profs !/ Pétition 1er Degré.	7
Coordonnées s	8

REFONTE DU BUDGET : VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS !

Loi de la refondation de l'école et des débats qu'elle suscite dans les salles de profs, les médias ou les syndicats, le décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement doit néanmoins être regardé à la loupe.

Essayons d'être clair sur un sujet qui l'est finalement peu. Jusqu'à cette année, le budget des établissements faisait l'objet d'une dotation attribuée sur le budget de l'Etat pour une part et par la collectivité territoriale correspondant à l'établissement d'autre part. Cette répartition était votée en CA après l'étude des différents chapitres J1, A1... Le décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 vise à modifier en profondeur ce fonctionnement.

Tout d'abord, il signe la fin des chapitres tels que nous les connaissions. Il met en place des masses budgétaires (activité pédagogique, vie de l'élève et administration et logistique). Cette répartition doit selon le ministère permettre une plus grande facilité de gestion et une plus grande lisibilité du budget. L'ancien fonc-

tionnement se caractérisait, il est vrai, par l'obscurité de ces dénominations qui semblaient être le seul apanage des gestionnaires et intendants. Il reste que le fonctionnement par chapitre permettait le fléchage des dépenses et donc dans un sens une forme de contrôle. De plus, la répartition au sein des masses budgétaires risque d'engendrer des tensions entre les collègues et les disciplines. De là à dire que c'est un des buts recherchés il n'y a qu'un pas.

Et c'est bien là que réside l'essence même du texte. Citons rapidement l'introduction du décret : « Le budget sera dorénavant élaboré en tenant compte notamment du projet d'établissement, du contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique ainsi que des orientations et objectifs fixés par la collectivité territoriale de rattachement ». Pas de confusion possible : ce mode de fonctionnement renforce et même consacre l'autonomie des établissements. Le lycée, le collège n'est plus perçu comme un élément d'un service public d'éducation nationale mais comme un établissement fixant son projet individuel et bénéficiant en fonction de ce projet d'une

dotation qui vient plus ou moins consacrer le travail de « l'équipe de l'établissement ». A aucun moment, il n'est fait référence à un cadre national.

Et pour cause, ce décret préfigure la future loi de décentralisation et la place grandissante des collectivités territoriales dans le fonctionnement des établissements. Ce décret doit permettre un plus grand contrôle des fonds publics. Très bien. Il reste que ce contrôle est le fait des collectivités qui ont une majorité qui peut varier au gré des élections. Il serait catastrophique que le budget des établissements reflète ces variations.

Le risque est donc grand de voir les collectivités intervenir de plus en plus dans les établissements à l'aide d'un « chantage » à la dotation en critiquant le manque d'efficacité, en fixant des objectifs et des délais...

Il est donc très important de se saisir de ce décret et d'en débattre dans nos établissements pour pouvoir intervenir dans les Conseils d'administration.

Mathieu Moreau BD, SDEN 95

LES RYTHMES SCOLAIRES

C'est par la discussion sur les rythmes scolaires qu'ont débuté les négociations au ministère. Aucune contrepartie n'a été proposée pour les enseignant-e-s du premier degré auquel-le-s on s'apprête à demander de travailler plus pour gagner la même chose... Avec 23 heures de face à face pédagogique, les professeur-e-s des écoles (et instituteur-trice-s) ont déjà des semaines très lourdes, avec des conditions d'effectifs, de programmes et de formation fortement dégradées.

La CGT Educ'action a participé à la réunion sur les rythmes scolaires, regroupant syndicats et ministère. Elle y a réaffirmé que toute modification de la semaine scolaire ne pouvait se faire au dé-

triment des personnels...

Elle constate qu'il n'y a pas de réelle avancée sur ce sujet dans les propositions ministérielles, malgré ce qu'affirment le ministère et certaines organisations syndicales. Il y aura bien une dégradation des conditions de travail des personnels, et ce, sans aucune compensation. Le dispositif "d'aide personnalisée" est maintenu, bien qu'il ait montré une efficacité plus que réduite par rapport au temps qui y est consacré, et qu'il ait aidé à la destruction des moyens d'aide spécialisés (Rased).

Pour la CGT Educ'action, il ne peut y avoir de modifications des rythmes scolaires sans baisse significative du temps de

travail des personnels, et sans déconnexion du temps de l'enfant de celui de l'enseignant-e.

La CGT Educ'action a décidé de continuer à participer aux rencontres de "négociations", mais considère que, sans modifications significatives du projet, il y aura conflit entre les personnels du premier degré et le ministère.

La CGT Educ'action prendra toutes ses responsabilités et appellera les personnels à l'action, y compris par la grève, si des avancées réelles et significatives ne sont pas prises.

Femmes, militantes, professeures... l'égalité est encore un combat !

La permanence d'un certain nombre d'inégalités, les difficultés à respecter les règles de la parité, les reculs des droits des femmes : autant de constats qui nous amènent à nous interroger sur nos revendications et nos actions en faveur de l'égalité homme/femme.

Dans l'encadré ci-dessous vous pourrez constater que même dans la fonction publique où les recrutements, les promotions, les notations sont cadrés par des textes réglementaires (lois, circulaires), les inégalités de carrière et de traitement entre les hommes et les femmes sont marquées et persistantes. Ces inégalités au travail sont renforcées par la crise économique qui fragilise la situation sociale et économique des femmes. Celles-ci subissent plus fortement la précarisation (70% des salariés précaires), le nombre de femmes en situation de pauvreté augmente régulièrement, rejoignant celui des hommes (une égalité dont on se



passerait pour le coup !) mais dans des conditions différentes puisque pour un certain nombre, il s'agit de mères isolées.

L'extrême droite, une partie de la droite, certaines autorités religieuses entretiennent le sexisme et revendiquent un retour en arrière du droit des femmes. Les femmes ont arraché à la morale religieuse et bourgeoise le droit à disposer de leur corps ; l'accès, médical et économique, de toutes à la contraception et à l'avortement doit être défendu et développé.

L'accès (tardif !) des femmes au droit de vote n'a pas entraîné mécaniquement

l'égalité dans la vie politique. L'obligation légale de la parité n'a pas modifié fondamentalement la composition des assemblées... Dans notre vie militante syndicale nous retrouvons les mêmes difficultés pour mettre en place des collectifs et des directions respectant la parité hommes/femmes. Les militantes s'expriment moins dans nos débats et leur accès aux responsabilités est plus compliqué.

Nous devons nous saisir de ces questions, les mettre au débat entre nous et (re)construire ensemble les revendications féministes de la CGT. Face aux reculs, à l'obscurantisme, à l'ordre moral : la meilleure défense c'est l'attaque !

Marie Buisson, co-secrétaire académique

PERMANENCE DU PLAFOND DE VERRE

Si les femmes sont largement surreprésentées dans l'institution scolaire, elles sont de moins en moins nombreuses à mesure qu'on « s'élève » dans les degrés de l'enseignement : présentes à hauteur de 81% parmi les enseignant.e.s de maternelle et du primaire, leur proportion diminue à 58% dans le secondaire (dont 64% en collège) et tombe à 34% dans le supérieur.

Du point de vue des perspectives de promotion interne, ces disparités sont encore plus flagrantes. En dépit de la neutralité affichée des procédures (concours interne et listes d'aptitude), on observe bien des « déroulements de carrière à deux vitesses ». Ainsi, dans le 1^{er} degré, où 81% des enseignant.e.s sont des femmes, elles ne sont plus représentées qu'à hauteur de 73% dans le corps des directeur.trice.s d'école. Dans le secondaire, seuls 44% des admis.es au concours de personnel de direction sont des femmes (2004). Dans le supérieur, niveau où elles ne représentent déjà qu'un tiers des enseignant.e.s-chercheur.se.s, l'écart entre les grades est ahurissant : les femmes sont deux fois moins présentes chez les professeur.e.s d'université (18%) que chez les maître.sse.s de conférences (40%).

A TRAVAIL ÉGAL, TRAITEMENT ÉGAL ?

Du point de vue de la rémunération, les écarts sont aussi bien réels. D'une manière générale, quelle que soit la catégorie de personnels, l'indice moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes : celui de l'ensemble des enseignantes n'atteint que 89% de l'indice moyen masculin.

Les revenus du travail ne se limitent pas à la rémunération indiciaire et d'autres variables sont à prendre en considération : les heures supplémentaires et le temps partiel. Là encore, des écarts apparaissent, introduisant mécaniquement de nouveaux facteurs d'inégalités dans la rémunération. En moyenne, presque quatre fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, et plus de 15% des femmes certifiées n'assurent pas un temps complet. Pour ce qui est des heures supplémentaires, HSA et HSE confondues, les femmes travaillent en moyenne 1h08 en plus de leur service, contre 1h36 pour les hommes.

Anne-Sophie Leymarie – co-secrétaire départementale 91

Source : Bilan social du MEN et du MESR, année 2008-2009.

Encore un congrès de la CGT Educ'action...c'est extraordinaire !

Les 23, 24 et 25 janvier se tiendra, à Montreuil, un congrès extraordinaire de la CGT Educ'action. Lors du congrès de Guidel de juin 2011, il a été impossible de prendre des décisions modifiant nos structures syndicales, pourtant depuis plusieurs années des débats ont lieu et soulèvent de réels problèmes structurels. Le 49^{ème} congrès confédéral avait acté dans son orientation la nécessité de modifier l'organisation de la CGT. Ces questions de structures syndicales semblent arides et un peu déconnectées de notre activité militante quotidienne, mais évidemment il est indispensable que les syndiqué-e-s de la CGT Educ'action participent à la réflexion sur l'outil militant, c'est une nécessité démocratique. De plus le mode d'organisation choisi détermine aussi notre réactivité dans les luttes et notre capacité à voter et à défendre nos revendications.

Lors de ce congrès nous aurons trois débats importants :

★ Nous devons décider des contours de notre **fédération**. Aujourd'hui c'est la FERC (Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture) qui représente notre champ professionnel dans la confédération, c'est elle qui désigne les candidats à la Commission Exécutive confédérale et c'est son/sa secrétaire général-e qui siège au CCN de la CGT, deux organes centraux de la direction de la CGT. Deux textes seront proposés l'un pour une fédération rénovée mais sur les mêmes contours professionnels,

l'autre pour une fédération des salariés de la fonction publique.

★ Nous devons aussi décider de



maintenir ou non l'affiliation automatique de l'ensemble de nos syndiqué-e-s à l'**UGICT CGT** (Union Générale des Ingénieurs Cadres Techniciens).

★ Enfin nous devons voter pour ou contre l'intégration, dans la CGT Educ'action, des militants et des structures militantes de nos camarades de l'enseignement privé sous contrat, actuellement syndiqués aux **SNEIP CGT**.

La direction de notre syndicat a décidé d'organiser le congrès autour de textes alternatifs qui seront débattus, votés et amendés dans nos 4 CEx départementales. Cette procédure est inédite à la CGT Educ'action et va modifier nos habitudes dans la tenue des débats préparatoires... Bons débats et rendez-vous en janvier !

Appel d'Evry : la CGT Educ'action répond présente

C'est dans la Maison des Syndicats d'Evry que s'est tenue une initiative nationale du RESF (Réseau Education Sans Frontière) rassemblant à cette occasion 300 personnes venues de toute la France, samedi 27 octobre dernier.

Cela fait bientôt 9 ans que la CGT Educ'action, membre fondatrice du réseau, participe activement à son action grâce à ses militants présents de la maternelle à l'université, qui refusent l'injustice faite aux élèves sans papiers scolarisés et à leurs parents.

Il s'agissait cette fois de réunir de jeunes scolarisés sans papiers, mais aussi de jeunes adultes ayant été lycéens sans

papiers, aujourd'hui en situation régulière, Français pour beaucoup, tous insérés socialement, des militants du RESF, des personnalités syndicales et politiques et même un représentant de l'évêque d'Evry !

Outre les tables rondes et les témoignages souvent émus et émouvants, relatant les vies de misère trop souvent faites à ces jeunes sacrifiés, le temps fort aura aussi été la lecture d'un appel au président Hollande, lancé depuis la place des Droits de l'Homme, la bien nommée. Celle de tous les humains, sans exception !

Ni la date, ni le lieu de cette manifestation n'avaient été choisis au hasard. Les

consultations du ministère de l'Intérieur au sujet de la circulaire de régularisation qui devait sortir en novembre, battaient leur plein. Et la manifestation d'Evry était le signe que cette circulaire et les mesures législatives qui suivront ne pouvaient pas être marginales. Les mineurs isolés, les jeunes sans papiers majeurs scolarisés ou l'ayant été, les parents sans papiers d'enfants scolarisés attendent des réponses urgentes et généreuses, tout comme d'ailleurs les travailleurs sans papiers, les demandeurs d'asile, et les couples qu'on empêche de s'unir...

Frédéric Moreau, co-secrétaire académique CGT Educ'action et RESF 91.



DOSSIER SYNDICAL DE PROMOTION TITULAIRE STAGIAIRE MA

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui non :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : **Code Postal :**

Téléphones : domicile : -- -- -- -- -- portable : -- -- -- -- --

e-mail :@.....

Corps :

Grade : Classe Normale

Hors Classe

Echelon actuel :^{ème} échelon

Discipline :

Code discipline :

(Voir dernier arrêté de promotion)

Type d'établissement :

(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Affectation actuelle :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2012 :/40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2012 :/60

Note globale :/100

Note pédagogique pour les MA : /20

Voir sur [I-prof](#), rubrique :
"Votre dossier\Carrière\Notation"
ou
sur feuille récapitulative
de notation envoyée par
le Rectorat en
novembre-décembre
2012

Date de la dernière inspection : .../.../.....

Echelon dans lequel vous étiez à cette date :^{ème} échelon

(Voir dernier rapport d'inspection)

Date de la dernière promotion : .../.../.....

(Voir dernier arrêté de promotion)

Si vous avez eu un reclassement

Reliquat d'ancienneté retenu :an(s)moisjour(s)

(Voir dernier arrêté de reclassement)

Êtes-vous "promouvable" entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013 :

(Voir tableaux d'avancement)

Au grand choix

Au choix

À l'ancienneté

Dates : .../.../20....

.../.../20....

.../.../20....

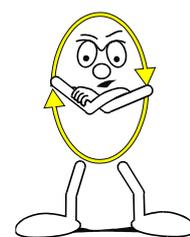
• Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie de votre dernier arrêté de promotion.

PROMOTION d'ECHELON 2012 / 2013

Titulaires et stagiaires



**Promouvable ou non ?
Comment le savoir ?**
*(Attention promouvable
ne veut pas dire promu)*



Le Calcul :

Au grand Choix :

Date d'accès à votre dernier échelon (*voir arrêté d'avancement*).
Reporter, d'après les tableaux, la durée prévue pour le passage d'un échelon à un autre.
Dédouiser l'éventuel reliquat d'ancienneté (*si reclassement récent*).
Ajouter la durée obtenue, à la date d'accès de votre dernier échelon et vous trouvez la date de votre éventuelle promotion.

Exemple :

6^{ème} au 15-02-2011

6^{ème} → 7^{ème} 2 ans 6 mois

**Promouvable le : 15-08-2013
au Grand Choix**

Si cette date est comprise **entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013**, BRAVO, vous êtes **PROMOUVABLE** et vous serez **PROMU SI** votre note **GLOBALE** de l'année **PRECEDENTE** vous permet d'être dans les mieux classés (**30% des promouvables seront promus**).

Ex: si vous êtes 10 promouvables, 3 seront promus au Gd Choix. Les 7 autres attendront le petit choix ou l'ancienneté. (Pour certains échelons, on peut être promouvable au Gd Choix et au choix, la même année)

Au Choix : Même calcul mais avec la durée prévue au choix dans les tableaux (5/7 des promouvables seront promus).

Pour votre calcul, remplir le tableau ci-dessous :

Votre échelon actuel :échelon	Date d'accès à cet échelon : .../ .../		
Durée nécessaire pour un passage au : (voir tableaux ci-dessous et inscrire cette durée dans les cases ci-contre) →	Grand Choix	Choix	Ancienneté
	...an(s)...mois	...an(s)...mois	...an(s)...mois
Reliquat d'ancienneté éventuel : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Durée obtenue après retrait du reliquat : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Date de promotion éventuelle : →	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__

Si vous êtes promouvable, nous retourner [la fiche syndicale](#)

Tableaux d'avancement d'échelon

Rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, des écoles, CPE et PLP

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 ^{er} au 2 ^e	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 ^e au 3 ^e	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e	1 an	1 an	1 an
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	3ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Avancement à la Hors Classe	
1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans 6 mois
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans 6 mois
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans

Rythme d'avancement des MA.

Echelon	Choix	Ancienneté
Par échelon du 1 ^{er} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans
Autres échelons	3 ans	4 ans



LES SALES PROFS !



Pas de changement dans la politique de rétention.

Cinq associations ont présenté leur étude sur l'état de la rétention en France. Elles ne constatent pas de « changement notable » depuis l'élection de Hollande.

« Ni le changement de gouvernement, ni les condamnations par l'Europe n'ont pour l'instant changé la situation : la France continue d'expulser massivement, et dans un contexte de recul des droits », a alerté David

Rohi, responsable de la mission « Eloignement » à la Cimade. Il y a quelques jours, la place Beauvau a d'ailleurs indiqué, dans l'indifférence générale, qu'en 2012 il y aura un peu plus d'expulsions qu'en 2011 (33 000), une année pourtant déjà classée « hors norme » pour les cinq associations.

Les associations ont aussi fustigé « le mensonge par omission » du pouvoir qui ne met jamais en avant les 31 300 expulsions d'étrangers réalisées outre-mer (Brésiliens et Surinamais expulsés de Guyane, Comoriens de Mayotte), le plus souvent dans une absence de respect des droits bien plus marquée qu'en métropole. Il faut supposer que le bénéfice politique à communiquer sur ce type d'expulsions est moindre.

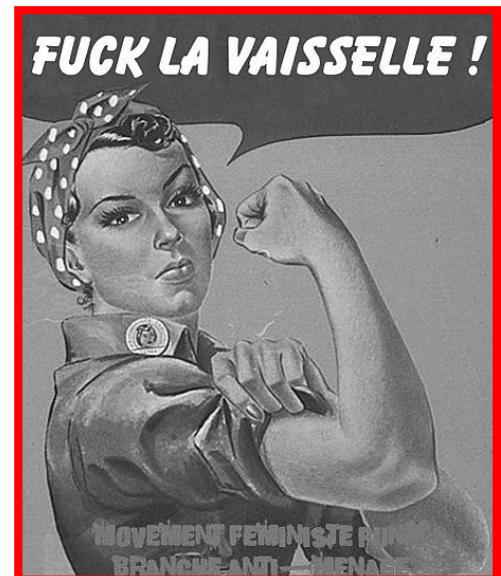
Morceaux choisis du programme de Copé pour l'école :

Avec examen d'entrée en 6^{ème} pour s'assurer que tous les élèves qui entrent au collège savent lire, écrire, compter.

Avec des chefs d'établissement qui seront de véritables patrons de leur école, collège ou lycée, qui auront la liberté de recruter leurs équipes pédagogiques et qui seront évalués sur les résultats.

Avec l'apprentissage à 14 ans pour les jeunes qui le souhaitent.

Avec une obligation de formation ou de travail pour les jeunes entre 16 et 18 ans



La CGT-Éduc'action lance une pétition nationale sur les rythmes scolaires et les conditions de travail des personnels du premier degré.

Suite à la Refondation de l'École, le ministre de l'Éducation, V. Peillon a fait un certain nombre d'annonces concernant principalement l'école primaire. La question des rythmes scolaires agite les médias et inquiète les personnels...

Les principales mesures devant être appliquées à la rentrée 2013 (journées de classe plus courtes, 9 demi-journées travaillées par semaine au lieu de 8, aide aux devoirs à l'école et aucun enfant dehors avant 16h30) ne rencontrent pas l'adhésion des personnels. En effet, elles aggravent les conditions de travail de ces derniers (augmentation du nombre de jours travaillés et amplitude du volume horaire de la semaine) sans améliorer sensiblement les rythmes des élèves.

Nous affirmons qu'il n'y a pas d'antagonisme entre respect du rythme de l'enfant et respect des conditions de travail des personnels.

Nous affirmons que toute modification de ces rythmes scolaires ne doit pas être une régression des droits et des conditions de travail des personnels, ce qui serait inadmissible. Nous affirmons que cette modification doit aussi garantir la réelle gratuité de l'école et le cadrage national de ces rythmes.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que des négociations soient rapidement ouvertes pour obtenir :

- un rythme de travail basé sur 7 semaines de travail, 2 semaines de vacances et la suppression des zones (y compris pour les petites vacances),
- - la mise en place d'un dispositif national unique,
- - une déconnexion du temps de l'enseignant-e de celui de l'enfant avec une réduction du temps d'enseignement à 18h pour les personnels,
- - une réécriture des programmes de l'école primaire.

La pétition en ligne :

<http://cgteducationld.ouvaton.org/spip.php?article90>

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549
93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 09 98 70

uaserver@wanadoo.fr

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA : Frédéric

Moreau

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,

Jeudi 9h30-16h30,

Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et
d'actualités sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uaserver

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

Frédérique ESPAGNO

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@orange.fr

Co-Secrétaires départementaux :

Yannick Le Billiec

Anne-Sophie LEYMARIE

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

(anciennement bd Lénine)

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX

Jean FRAYSSE

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié.e, Agrégé.e, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant.e d'éducation, Contractuel.le, Vacataire (entourez)

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

**RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA
CGT EDUC'ACTION DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE**